MAIRIE DE
Gragnague

P L U
PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

GRAGNAGUE

4 – REGLEMENT
4.1 – PIECES GRAPHIQUES 2/2

MODIFICATION N°5		
Enquête Publique		Approuvée
17 juin 2022	18 juillet 2022	30 août 2022

2au
Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
34 bis, chemin du Chapitre - 31100 TOULOUSE
Tél : 05.34.60.96.96 - Site web : www.2au.fr

Repérage au titre du L.159-19 et L.151-23 du CU	
N°	Objet et lieu-dit
1	Allées de Murier Goutils
2	Château et alignement des pins Degres
3	Alignement de platanes entre Ouest et Bourg
4	Pigeonnier La Menjouno
5	Pigeonnier Bordeneuve
6	Moulin communal
7	Allée de chênes Laounard
8	Tour de La Tuilerie
9	Maison de maitre Emberdoulet
10	Maison de maitre Barrabit

N° des emplacements réservés	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Surface (à titre indicatif en m²)
1	Création d'un bassin de rétention	Commune	1 450
3	Emprise pour piste cyclable	Commune	900
4a	Elargissement de la voie communale	Commune	1 200
4b	Elargissement de la voie communale	Commune	550
5	Ouvrage hydraulique jusqu'au canal du Moulin (6 mètres)	Commune	2 800
6	Liaison autoroutière entre Castres et Toulouse et aménagements connexes	Etat ou son représentant (concessionnaire)	511 505

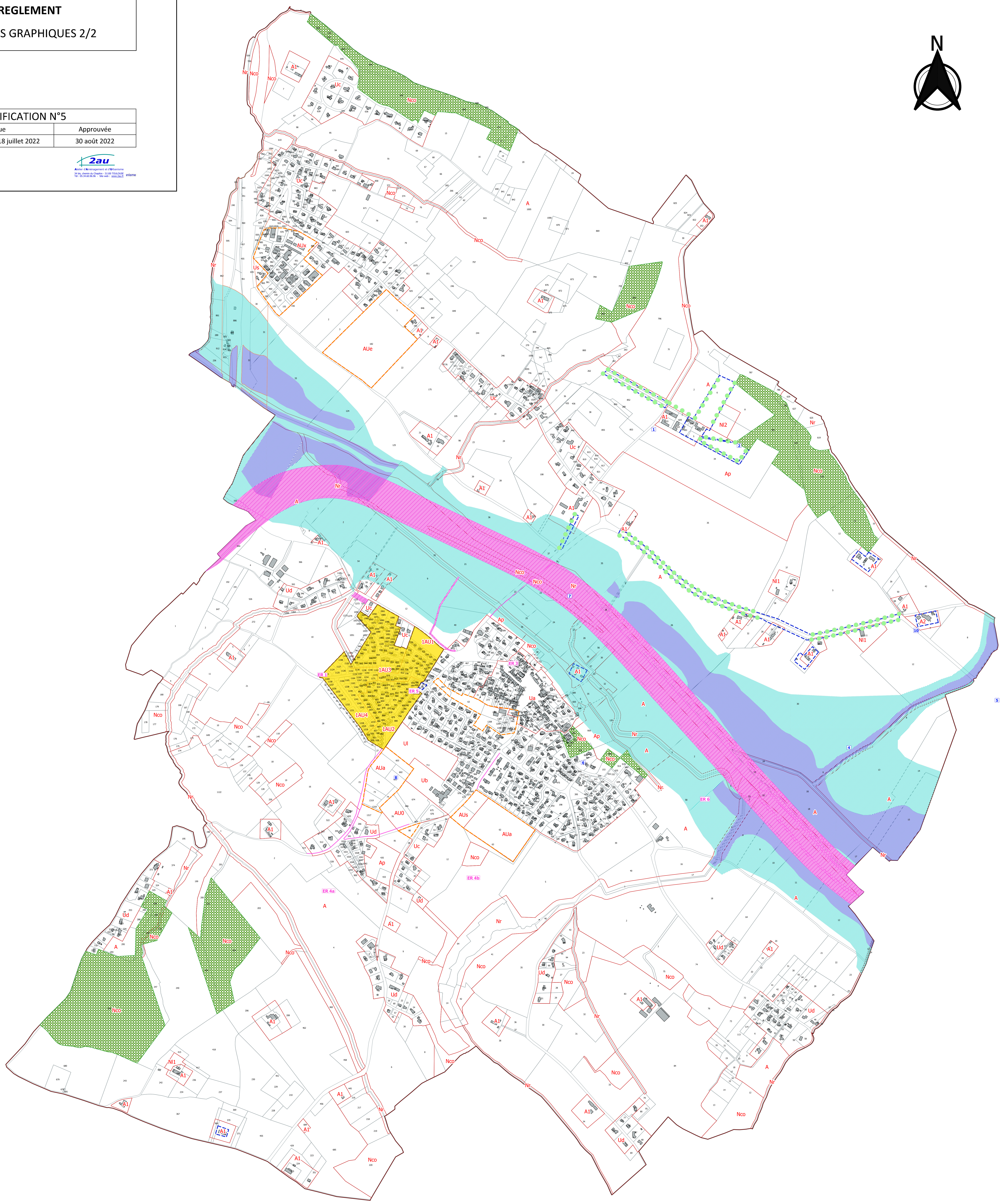

Légende
▭ Limites parcellaires
▩ Bâtiments
▭ Zonage

Prescriptions surfaciques
▭ Secteur soumis à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
▩ Espace Boisés Classés (EBC)
▨ Emplacements réservés
▭ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
🟨 Servitude de mixité sociale
▭ Protection au titre de l'article L.151-21 du CU
● ● Eléments de paysages linéaires protégés au titre de l'article L.151-23 du CU

Zone inondable (à titre indicatif)
🟦 Alea faible ou moyen en crue exceptionnelle
🟪 Alea fort en crue exceptionnelle

0 | 500 | 1 000 | 1 500 m